

Société (Suite et fin)
**Lord Ibrahim,
père de deux
enfants avec des
prostituées** P 5

**Les
insolites
du procès**

P 3



**Réconciliation
nationale**
**La CVJR amorce
le virage décisif
des audiences
publiques** P 2



LE

LIBERAL

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 036 Mercredi 07 septembre 2011 - 250 F CFA / Etranger 1€

Editorial

La Cour...l'audience est ouverte

Quelques jours seulement après la rentrée judiciaire, le Palais de justice de Lomé est devenu le point de convergence de toute la cité. Le procès tant attendu a enfin démarré. Les 32 personnes inculpées pour tentative d'atteinte à la sûreté de l'Etat sont dans le box des accusés. Le collège des juges est dans ses habits des grands jours. La salle d'audience qui est pourtant la plus grande salle du palais de justice paraît trop exiguë.

Pour ceux qui avaient prédit le désintérêt des togolais pour le procès, ils ont fait choux blanc. La foule est compacte aux abords du palais de justice et la presse aurait vivement souhaité pouvoir tout enregistrer, tout filmer, n'en déplaise aux lois et aux juges. Les diplomates étrangers sont aux premières loges.

Faut-il en déduire que les Togolais ont à nouveau foi dans leur justice et par ricochet dans leurs institutions ?

Toujours est-il qu'on ne peut s'empêcher et s'agglutiner aux portes du Palais de justice avec autant d'enthousiasme si l'on se dit que tout est joué d'avance. La procédure tatillonne, la bonne mine des accusés que certains croyaient revoir les traits ravagés par d'hypothétiques séances de torture, tout ceci concourt à conforter le citoyen dans l'idée que la justice togolaise - après des années de réforme - a fait sa mue et qu'il est dans l'ordre du possible qu'elle soit rendue au nom du peuple togolais. ■

La Rédaction



**Affaire d'atteinte à la sûreté de l'Etat
Le procès a décollé
malgré les manœuvres
de la défense** P 3

**Fruit de la réforme et de la
modernisation des douanes togolaises
Plus de 16 milliards de fca
de bénéfice en août** P 7

**11 septembre 2001-11 septembre 2011
10 ans après le monde
n'est toujours pas sorti
de l'état d'exception** P 6

Réconciliation nationale La CVJR amorce le virage décisif des audiences publiques

La Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR) a officiellement lancé la phase des audiences hier mardi 6 septembre 2011 à son siège à Lomé. La cérémonie s'est déroulée sous le regard attentionné du Premier Ministre togolais, Gilbert Fossoun Hounbo, des membres de son cabinet, des chefs traditionnels et des représentants des institutions nationales et internationales telles que le Haut Commissariat des Nations Unies au Droit de l'Homme (HCDH), le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD) et la Commission de l'Union Européenne. Cette phase des audiences, la plus importante de la mission de la CVJR, permettra de pouvoir donner la chance aux victimes, témoins et présumés auteurs d'exprimer leur version des faits en vue de faire la lumière sur les violences à caractères politiques survenues au Togo de 1958 à 2005. Concrètement, il s'agit d'initier des séances afin d'entendre et d'interroger les victimes, les témoins et les présumés auteurs de violences et de violations des droits de l'homme dans le but de collecter les informations nécessaires à l'établissement de la vérité. Dans son discours d'ouverture, le Président de la CVJR, Monseigneur Nicodème Barrigah-Bénissan, a rappelé cette tâche à eux assignée : « Les audiences représentent l'une des phases les plus importantes de notre mandat, qui est, je voudrais le rappeler, de proposer des mesures susceptibles de favoriser le pardon et la réconciliation nationale en cherchant la vérité sur les abus et les violations des droits humains à caractère politique dans le souci d'aider les victimes à guérir de leurs traumatismes ».

Les audiences, elles-mêmes qui débutent ce matin à Lomé, sont subdivisées en trois catégories. La première, les audiences publiques, qui sont organisées par la CVJR pour entendre les victimes, les témoins et les auteurs présumés devant le public et en présence des médias. La deuxième, les audiences à huis clos (in camera) qui ne sont pas ouvertes au public, ni médiatisées, mais par contre, enregistrées et leurs résultats rendus public. La troisième et la dernière, sont les audiences en privé, qui se tiennent en un endroit privé (au domicile de la personne, à la CVJR ou à un autre endroit) choisies par l'intéressé ou la CVJR avec le consentement de l'intéressé. Elles ne sont pas médiatisées ni ouvertes au public. Bien qu'elles ne sont pas enregistrées, des images de la rencontre peuvent être conservées et les résultats importants rendus public. Ces audiences se tiendront dans huit villes représentatives : Lomé, Aného, Tsévié, Kpalimé, Atakpamé, Sokodé, Kara et Dapaong.

Il faut dire que cette étape des audiences a un effet de catharsis social et représente une opportunité pour les familles meurtries de faire le deuil, si elles et tous les autres acteurs s'y impliquent consciencieusement. Elle est l'étape où comme l'affirme le Président de cette institution : « le moment de nous regarder en face en tant que Togolais pour assumer notre passé douloureux et tourner la page afin de cheminer ensemble vers un avenir commun et apaisé. Il s'agit d'un moment historique qui nous met devant nos responsabilités vis-à-vis des générations futures. »

Les journalistes, des acteurs clés pour la réussite des audiences
Consciente de l'importance des



professionnels des médias dans la réussite de cette phase cruciale de la réconciliation, la CVJR a trouvé opportun de les associer. Pour ce faire, elle a initié une série d'actions en leur faveur. La CVJR en partenariat avec la Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication (HAAC), et les organisations des journalistes (CONAPP, UJIT, OTM, SYNLICO, et SAINTJOP), a initié un atelier de réflexion le jeudi 1er septembre 2011 à son siège à Lomé. « Couverture médiatique des audiences : enjeux et défis » c'est autour de ce thème qu'ont tourné les réflexions. Il s'agit de consolider les moyens permettant d'assurer la responsabilité sociale des médias pendant la couverture médiatique de ces audiences. En d'autres termes, il s'agit d'obtenir l'adhésion et la participation des acteurs institutionnels du secteur des médias à la couverture médiatique responsable de l'événement. Cela passe par le respect d'un code éthique et de déontologie. C'est en ce

sens qu'une charte éthique et déontologique a été signée à la fin de cette journée de réflexion. Par ailleurs, pour mieux outiller les journalistes pour cette couverture, un chapelet de formations a démarré le 2 septembre dernier. Elle prendra fin le 16 septembre prochain, et prend en compte les chroniqueurs de la presse écrite, en ligne et de l'audiovisuel qui manient la langue française ou les langues locales.

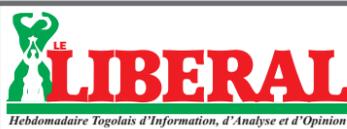
Dans son discours de clôture, prenant la parole au nom des organisations de la presse au Togo, Jacques Djakouti président du Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP), a rassuré la CVJR de la couverture responsable des journalistes au cours de ces audiences. Il n'a pas non plus manqué de préciser l'équité et le professionnalisme dont useront les professionnels des médias pour accomplir leurs tâches, sans oublier la large diffusion qu'ils feront de l'événement. Quant au président de la CVJR, Monseigneur Nicodème Barrigah, avant de remettre symboliquement la charte élaborée aux différents représentants des journalistes, a rappelé la responsabilité de ces derniers dans cette étape délicate de ce processus de réconciliation et a confié la suite du processus au Tout-puissant.

Il faut rappeler qu'à côté de cette mission de la CVJR qui est de faire la lumière sur les événements douloureux qui ont jalonné l'histoire politique du Togo de 1958 à 2005, en écoutant les acteurs en vue de trouver les causes de ces déchirures profondes, l'institution de Monseigneur Barrigah a aussi pour devoir de faire des recommandations idoines dans le souci de prévenir la réédition de tels actes sur la Terre de nos Aïeux. ■

Magloire A.

Micro à l'Envers

Les confrères se prononcent sur l'actualité



Récépissé N°0416/23/12/10/HAAC
du 23 décembre 2010

Directeur de la Publication
Fabrice P. Dariworé

Comité de Rédaction
Schmidt EZA
BRHOOM Kwamé
Dieudonné ESSOHANAM
Sémy MAREKA
Magloire A.
Wilfried Ted
Correcteur
D. SINON

Infographie
Raphaël AHIABLE

Adresse
Route de Mission Tové, non loin du
Petit Séminaire, Agoè
Tél: +228 90 15 87 53
+228 22 41 92 91
13 BP 152 Lomé-TOGO
Imprimerie
Service Compris
Tirage
2000 exemplaires

Sujet de la semaine: CVJR, la phase des audiences: vos attentes ?

Sylvestre BENI, Journaliste à Actu Express



La phase des audiences de la Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR), est l'étape la plus visible du travail ou du mandat de la CVJR. Par conséquent, l'Etat togolais doit accompagner ce processus de la plus belle des manières en arrêtant de poser des actes susceptibles de saboter ou de jeter du discrédit sur cette phase sensible des opérations. La réconciliation est aussi une affaire de

tous, mieux du peuple togolais. A défaut d'aider la CVJR à parvenir à ses objectifs, que les responsables politiques notamment l'opposition n'appellent pas contre les travaux, c'est-à-dire « boycotter » les audiences. Et je crois que ces genres de langage doivent être maintenant prohibés. ■

Lola AKOMATSRI, Journaliste à Crocodile News



Au vu des expériences des autres pays, les audiences sont une étape cruciale particulièrement éprouvante du processus de réconciliation. Elles sont ambiguës en ce sens où le témoignage sur des victimes devant la Nation toute entière va non seulement faire resurgir les vieilles blessures mais aussi démentir les propos négationnistes et rétablir la vérité sur les faits. Dans le contexte du Togo, il faut que l'impartialité prime. Peu importe que le régime incriminé soit encore au pouvoir, il faut que les personnes impliquées dans les massacres soient nommément citées à comparaître. Malheureusement, la CVJR n'est pas une cour de justice mais cela ne doit tout de même pas donner lieu à un simulacre d'audience où seuls les menus fretins sont indexés. Il est impérieux de demander des

explications aux hautes autorités et instances de la Nation. Mais au-delà de tous ces préalables, il faut insister sur le fait qu'une réconciliation est toujours quasi impossible quand le bourreau continue par retourner le couteau dans la plaie de la victime. Cette complexité nous amène, nous journalistes à jouer notre rôle de relayeur d'informations tout en conscientisant d'ores et déjà la population sur l'importance d'aller témoigner pour que la nation sache comment toutes ces atrocités se sont passées, et par qui. Il n'y a que par ce moyen que le peuple togolais pourrait se pacifier avec son histoire. La réconciliation est un autre cheval de bataille et ne dépend que de la bonne foi de nos dirigeants. ■

Jean Koffi HEDEDZI, Journaliste à Dounia le Monde



Cette étape des audiences constitue l'étape par excellence de la CVJR. On est même tenté de penser qu'après elles, la commission aura terminé sa mission. Cette étape reste la période tant attendue par la population togolaise pour juger de la crédibilité de la commission. Dores et déjà que certaines audiences seront publiques, on peut s'attendre à un dénouement heureux. Reste alors que tous les Togolais soient

mobilisés non pas pour attendre des sentences de condamnation mais pour aider à ce que les victimes et les présumés auteurs de violence trouvent un terrain d'attente, qu'ils puissent se serrer les mains. C'est à ce prix que nous permettrons à notre pays d'ouvrir une nouvelle page de son histoire, celle d'un Togo réconcilié, uni et prospère. ■

Affaire d'atteinte à la sûreté de l'Etat Le procès a décollé malgré les manœuvres de la défense

La foule des grands jours s'est à nouveau massée hier devant le palais de justice de Lomé. A la reprise du procès pour tentative d'atteinte à la sûreté de l'Etat, les avocats de la défense ont usé de tous les artifices pour retarder l'examen du dossier au fond. Le Président de la Cour suprême M. Abalo Petchelebia s'est toutefois montré très ferme. Il a décidé de joindre toutes les exceptions de procédure au fond. Elles seront donc examinées en même temps que le fond du dossier. Ce qui lui a permis de démarrer l'audition des inculpés. Seule fausse note, les conseillers des inculpés se sont retirés de la salle d'audience en guise de protestation contre ce qu'ils considèrent comme un passage en force.

Dès l'ouverture des débats, les avocats de la défense ont tout d'abord sollicité -d'ailleurs sans grande conviction- un nouveau renvoi de l'affaire au 26 septembre, conformément aux souhaits de Me Charrière Bournazel exprimés dans une correspondance du 2 septembre dont le Président de la Cour a donné lecture in extenso. L'avocat français qui, selon Me Djovi « fait trembler même le Président Sarkozy »- souhaite donc que la Cour suprême du Togo réaménage



constamment son calendrier en fonction de ses priorités à lui.

Autre tentative infructueuse, la défense a tenté de brandir l'immunité parlementaire de l'accusé principal Kpatcha Gnassingbé pour paralyser la procédure. Or selon les spécialistes qui s'appuient sur les textes constitutionnels, il n'est pas nécessaire que l'on mette en branle la procédure de levée de l'immunité en cas de flagrant délit.

Enfin, l'exception d'inconstitutionnalité (qui dénonce une procédure ou mesure non conforme à la constitution)

soulevée entre-temps par la défense a suscité un débat épique. La défense soutient mordicus que la Cour suprême n'est pas qualifiée pour statuer sur l'affaire en instance. Elle a par conséquent souhaité que la séance soit suspendue pour permettre à la Cour constitutionnelle -seul juge de la constitutionnalité- de régler la question de la compétence avant que les débats ne puissent se poursuivre.

Seulement voilà. De l'avis de nombreux spécialistes, les avocats de la défense auraient du soulever cette question au tout début du

procès-in limine litis comme disent les juristes qui sont tous férus de formules latines.

Au demeurant, les juristes consultés par le Libéral et qui ne sont pas partis au procès sont formels. La compétence de la Cour suprême est établie sans contestation possible par le code de procédure pénale qui prévoit des règles de compétence spécifiques au cas où des officiers de police judiciaire sont mis en cause.

En effet selon l'article 447 du code de procédure pénale -Lorsqu'un Préfet ou un Sous-Préfet, un Maire, un Officier de Police judiciaire, un Chef de Canton ou de village sont susceptibles d'être inculpés d'un crime ou d'un délit, les règles applicables sont celles fixées par les articles précédents sous les réserves suivantes:

1°- le Procureur Général près la Cour d'Appel est saisi de la plainte ou de la dénonciation. La poursuite n'est engagée que sur instructions du Ministre de la Justice;

2°- l'enquête est toujours effectuée par un magistrat soit de la Cour, soit du Tribunal désigné par le Président de la Cour d'Appel. Dans ce dernier cas, exception faite du ressort du Tribunal de Lomé, le magistrat désigné est différent de

celui ou de ceux dans le ressort desquels l'infraction a été commise. Il en est de même pour la désignation du magistrat instructeur;

3°- le renvoi pour délit est effectué devant la Chambre des appels correctionnels ; le renvoi pour crime est effectué devant la Chambre judiciaire de la Cour Suprême.

Il faut dire que la lecture de l'ordonnance de renvoi qui a pris pas moins d'une heure d'horloge n'a pas contribué à installer la sérénité sur le banc de la défense. Me Ajavon Zeus qui a longtemps soutenu que le dossier était vide a avoué sa surprise lorsqu'il a pris connaissance des lourdes charges qui pèsent sur ses clients.

La matériel de guerre saisi et dont le Président a refait le listing à titre indicatif a nettement laissé l'impression que les inculpés n'étaient pas simplement en train de se préparer pour une campagne de chasse dans la savane africaine.

Quoi qu'il en soit le vrai procès a pu démarrer. Avec ou sans les avocats de la défense, vivement que la vérité-toute la vérité et rien que la vérité puisse se manifester dans la grande salle du Palais de justice de Lomé. Affaire à suivre.■

Semy MAREKA

Les insolites du procès

Au secours Bournazel!!!

L'avocat français Me Charrière Bournazel est resté au bord de la Seine. Et comme les absents ont toujours tort, le procès a démarré sans lui. Mais Zeus Ajavon et Djovi continuent de penser qu'au niveau de la défense le quorum n'est pas atteint en l'absence de Me BOURNAZEL. De quoi faire sortir de ses gonds le Président de la Cour. « N'y a-t-il pas d'avocats compétents au Togo pour défendre les accusés ! » S'est exclamé le juge PETCHELEBIA. « On ne va pas me dire qu'il n'y a que des fainéants ici » a-t-il poursuivi. En tout cas, la remarque a du déclencher du côté des avocats de la défense un sursaut d'orgueil. Il fallait tourner la page BOURNAZEL et montrer qu'on peut faire sans lui.

Me Kassa-Traore l'avocat «autoproclamé des droits de l'homme» s'invite à la barre

Le procès était sérieux on le sentait d'ailleurs par la tension qui montait entre les avocats de la défense et ceux de la partie civile. Mais il fallait aussi, compter avec les plaisants.

Me KASSA-TRAORE n'a pas manqué l'occasion de s'illustrer. « Je veux me constituer parce que j'estime que les droits de l'homme ont été violés... » A-t-il déclaré et au juge de rétorquer vous vous constitué pour qui ? Pour

les droits de l'homme répond l'avocat...de quoi arracher un fou rire au public qui n'en demandait pas mieux. « On en a aussi besoin pour amuser la galerie et j'aime bien ça » a conclu le juge pour enfin faire place aux choses sérieuses.

Me AJAVON Zeus l'avocat clandestin

L'un des avocats qui a fait tant de bruits dans cette affaire d'atteinte à la sûreté de l'Etat, est sans doute Me AJAVON Zeus.

Après s'être proclamé depuis belle lurette avocat de Kpatcha GNASSINGBE sans l'accord de ce dernier, il a fallu attendre le 1er septembre dernier pour qu'il jouisse effectivement de ce titre qui lui tenait à cœur.

L'ancien professeur de Droit reconverti en avocat depuis trois années seulement, savait que ce procès était une occasion pour se mettre en vedette.

Malheureusement, l'homme n'a pas eu le temps de prouver de quoi il est capable car il s'est retiré du procès tout comme ses confrères de la défense pour protester contre la décision du Président de poursuivre la séance en dépit des exceptions soulevées. C'est visiblement la mort dans l'âme qu'il a quitté le prétoire. Mais pas pour longtemps car, l'avocat

reviendra clandestinement dans la salle sans sa robe au mépris de la loi et contre toute attente pour s'inviter dans le débat. On a du recourir aux forces de sécurité pour le vider de la salle. A l'heure où nous mettions sous presse Me Ajavon devait mijoter mille stratagèmes pour revenir en force dans le procès.

Procès intéressant mais éprouvant pour le public

Tout comme le 1er septembre dernier, ils étaient nombreux à prendre d'assaut le palais de justice pour vivre en live ce procès tant attendu.

L'audience était d'ailleurs publique conformément aux textes.

Corps diplomatique, observateurs des droits de l'homme, journalistes, parents et amis étaient présents pour ne rien rater d'un procès sous haute surveillance.

Le procès on pouvait le suivre mais à condition de consentir à d'énormes sacrifices. Il fallait accepter de passer la journée sans son téléphone portable ou tout autre appareil.

Se ravitailler en eau ou en nourriture était un véritable parcours de combattant. Vous sortez oui mais ne revenez pas. Un vrai dilemme cornélien.■

Fabrice

Les avocats de Kpatcha se retirent faute d'arguments

Nouvelle tentative de retardement : les avocats de Kpatcha se sont retirés après avoir exigé de la Cour qu'elle se prononce immédiatement sur la non levée de l'immunité parlementaire de Kpâtcha Gnassingbe.

La Cour qui a flairé le coup fourré a joint l'incident au fond. En effet, les choses sont claires. Kpatcha a été arrêté alors que commençait le coup d'Etat il a été pris en flagrant délit, l'assemblée a été immédiatement saisie et elle a pris acte de l'arrestation. Depuis elle n'a pas demandé sa libération.

Les dispositions claires de la constitution sur le flagrant délit ont été ainsi strictement observées. En effet selon l'article 53 de la constitution - Les députés et les sénateurs jouissent de l'immunité parlementaire. Aucun député, aucun sénateur ne peut être poursuivi, recherché, arrêté, détenu ou jugé à l'occasion des opinions ou des votes émis par lui dans l'exercice de ses fonctions, même après l'expiration de son mandat. Sauf le cas de flagrant délit, les députés et les sénateurs ne peuvent être arrêtés ni poursuivis pour crime et délits qu'après la levée, par leur Assemblée respective, de leur immunité parlementaire.

Toute procédure de flagrant délit engagée contre un député ou contre un sénateur est portée sans délai à la connaissance du bureau de leurs Assemblées.

Un député ou un sénateur ne peut, hors session, être arrêté sans l'autorisation du bureau de l'Assemblée à laquelle il appartient. La détention ou la poursuite d'un député ou d'un sénateur est suspendue si l'assemblée à laquelle il appartient le requiert.■

La Rédaction

Construction de la route Agoè-Adidogomé Les riverains privés d'eau potable

Sur la liste des grands travaux d'aménagement démarrés l'année dernière pour la construction et la réhabilitation des infrastructures routières au Togo, se trouve aussi la construction de la voie qui doit relier Agoè (une banlieue Nord de Lomé) à Adidogomé (une banlieue Ouest de Lomé). Les travaux vont bon train et progressent à la grande satisfaction des populations. Mais depuis qu'ils sont arrivés au Carrefour Caméléon dans le quartier Cacavéli, les populations riveraines se trouvent confronter à quelques problèmes. A côté des déviations et de la poussière que ces travaux entraînent habituellement, les populations sont confrontées à d'autres soucis supplémentaires. En l'occurrence, le manque d'eau potable depuis plus d'une semaine maintenant. Pour vérifier les faits, nous nous sommes rendus sur le terrain aux alentours du Centre Médico-social de Cacavéli. Nous y avons rencontré des populations qui se sont confiées à nous comme ce retraité et père de famille : « Depuis plus d'une semaine nous manquons d'eau potable. Pas une seule goutte n'a jailli de nos robinets. Nous sommes tous obligés d'aller nous servir au forage. Au matin du 24 août, si ma mémoire est bonne, nous nous sommes réveillés avec une inondation d'eau. Dans les deux jours qui ont suivi, l'eau qui sortait de nos robinets était boueuse et sale. Cela a fait que la distribution de cette eau fut interrompue pour quelques heures. Après, la longue rupture que nous connaissons actuellement est intervenue. Et depuis cette date, nous sommes toujours dans l'attente du rétablissement de la distribution par la Togolaise des Eaux ».

Selon les informations recueillies, cette rupture est due à l'endommagement de quelques tuyaux de canalisation de la Togolaise des Eaux (TDE). Cette voie prévoyant des caniveaux doit obligatoirement



être creusée pour pouvoir les installer. De même, pour une route bien faite, il faut déblayer la terre avant de construire. Cette situation qui perdure est de plus en plus déplorée par les populations qui ne savent plus à quel saint se vouer du moment où les services de la santé mettent en cause l'eau des forages. C'est la confession de Kodjo dépassé par les événements : « nous supportons facilement que les travaux de construction exigent des déviations et de la poussière. Mais nous ne pouvons pas admettre qu'à cause de cela, on nous prive d'eau potable. Il faut être en bonne santé pour pouvoir jouir des infrastructures routières. Or l'eau des forages n'est pas toujours saine selon les autorités de l'hydraulique ».

Cette inquiétude des populations est d'autant plus fondée qu'aucune raison ne saurait justifier cette pénurie d'eau potable de plus d'une semaine à cette ère de la globalisation où l'accès à l'eau potable est un pilier essentiel du développement spécialement des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Dans cette situation, il faut que la TDE prenne ses dispositions pour régler dans les plus brefs délais ce problème de pénurie d'eau. Il faut rappeler que le développement durable est celui dont aucun composant n'empiète sur la bonne marche d'un autre. ■

Magloire A.

Ramadan 2011 La fête a été relativement belle

Le 31 août dernier les musulmans, de part le monde, ont célébré la fête de ramadan ou l'Aïd El Fitr symbolisant la fin d'un mois de jeûne et de privation. Le Togo n'a pas non plus dérogé à cette célébration. Comme le recommande la tradition, les fidèles de Mahomet se sont retrouvés tôt ce mercredi dans les mosquées pour la prière de rupture du carême qui annonce d'ailleurs la fête. Le terrain du Lycée de Tokoin a une nouvelle fois prêté son cadre à la grande prière, qui a vu la participation du chef de l'Etat, son excellence Faure Essozimna Gnassingbé et du président de l'Assemblée Nationale el Hadji Abass BONFOH. Après cette prière, les musulmans se sont retrouvés dans leurs familles pour la fête. Dans les quelques ménages où nous nous sommes retrouvés, la fête cette année n'a pas vêtu toutes ses couleurs à cause de la crise qui frappe les familles.

Mais pour pouvoir régler les soucis de la viande, beaucoup de ménages se sont mis ensemble pour se payer la bête abattue : « Nous sommes quatre ménages dans notre cours. Nous nous sommes concertés et nous avons mis en commun nos ressources et avons payé un bœuf que nous avons partagé en part égale. J'aurai volontiers payé un

pour ma famille mais les conditions cette année ne me l'ont pas permis », explique Ibrahim, un père de famille. A un autre colocataire de renchérir : « C'est une bonne idée que nous avons eue de mettre notre argent en commun. Grâce à cela moi aussi j'ai pu offrir une belle fête de Ramadan à ma famille. Regardez comme elle est contente ! ».

D'autres ménages n'ont pas eu cette chance. Pour cela, certains ont déserté leurs maisons pour se retrouver chez leurs frères et amis qui les ont invités ; puisque le Ramadan reste aussi et surtout une période de partage avec les siens. C'est le cas de Souradji qui s'est retrouvé avec sa petite famille de trois personnes chez son grand frère : « Mon grand frère m'a invité et je n'ai pas hésité à venir. Il est au courant que cette année mon commerce n'a pas été florissant. »

Dans la soirée, la plage de Lomé a été prise d'assaut par de nombreux groupes de musulmans de tout âge. Qui pour pique-niquer en famille ou entre amis, qui pour prendre l'air frais de la mer et faire des photos souvenir avec les potes. Bref les musulmans loméens ont célébré la fête de l'Aïd El Fitr dans une ambiance relativement bon enfant.

La Rédaction

Club de la presse: L'UJIT sensibilise les journalistes sur la manipulation politique

La maison de la presse, sise au quartier Tokoin Trésor à Lomé, a servi de cadre le vendredi 02 Septembre passé à un Club de la Presse sous l'initiative de l'Union des Journalistes Indépendants du Togo (UJIT) avec l'appui financier de la Fondation FREDRICH ELBERT STIFTUNG. « Presse et manipulation politique » fut le thème au centre des réflexions au cours de ce club de la presse. Dans son allocution de bienvenue, le Secrétaire Général de l'Union des journalistes Indépendants du Togo (UJIT) Credo TETEH, après avoir remercié la Fondation FREDRICH ELBERT STIFTUNG pour son appui et soutien indéfectible, a affirmé que la présente rencontre avait pour but de mieux édifier les journalistes sur le problème récurrent de la manipulation de la presse privée et de les outiller pour le renforcement des capacités. Prenant la parole pour son mot de bienvenu, le représentant de la Fondation FREDRICH ELBERT STIFTUNG, a déclaré que si le Togo est une démocratie, tous les acteurs de la vie sociopolitique devraient jouer leur rôle respectif dans le respect des textes et législation de la République. Selon lui, les médias ont pour rôle de traiter l'information en leur âme et conscience c'est-à-dire de la traiter honnêtement. Les médias doivent relayer tout ce qui se passe de bien ou de mal au sein des partis politiques sans parti pris. Puis vint le discours officiel d'ouverture de la

rencontre par le représentant du Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), Monsieur Kasseré Pierre SABI. Il a d'abord exprimé sa joie d'avoir été choisi par le Président de la HAAC pour le représenter à cette assise de la Presse privée car lui-même émane de la presse privée. Aussi dit-il que le thème soumis à la réflexion des journalistes cadrerait bien avec les objectifs de la nouvelle équipe de la HAAC. De même, l'UJIT a su bien choisir ceux qui vont présenter les deux sous thèmes à l'ordre du jour à savoir les sieurs Abass Saïbou et Jean Kissi. Il s'est demandé pourquoi la presse se laisse manipulée ? Et pourquoi les politiciens manipulent la presse ? Il a fini sur cette citation de Bernard Tapis un homme politique français : « Pourquoi acheter le journal alors qu'on peut acheter le journaliste ? ». Sur ce la première communication a débuté avec Abass Saïbou et comme sous thème : L'instrumentalisation de la presse par les acteurs politiques. Selon lui, quand on parle d'instrumentalisation de la presse, on pense à une tautologie car la presse est un instrument au service de la société. Mais cela relance le débat entre communication et information. Les journalistes et les politiciens viennent du même milieu. De là, ils se connaissent parfaitement. Seulement, leurs objectifs divergent. Les politiciens sont des artistes qui amènent habilement n'importe quel quidam à faire ce qu'ils veulent. La manipulation n'est

pas l'apanage des régimes autoritaires. Elle se rencontre aussi dans les démocraties mais là, elle est plus subtile. Soit le journaliste est manipulé pour faire passer un message, soit il est complice de la manipulation. Pour le politicien, le journaliste est comme un électeur qu'il faut séduire à tout prix pour mieux le manipuler. Pour garder sa crédibilité, un journal doit rester indépendant c'est-à-dire avoir une certaine autonomie financière. Pour conclure, l'orateur a dit qu'il ne s'agit pas de séparer les journalistes des politiciens. Mais les journalistes doivent être prudents pour éviter les pièges des politiciens. Jean Kissi, Secrétaire National du Comité d'Action pour le Renouveau (CAR), a pris après la parole pour la seconde communication avec pour sous thème : « Analyse critique des rapports entre les médias et les politiques ». Après avoir énuméré quelques faits politiques qui reflètent les rapports conflictuels entre les politiques et les journalistes d'ici et d'ailleurs, c'est-à-dire s'est demandé si c'est les politiciens qui manipulent les journalistes ? Ou bien c'est les journalistes qui manipulent l'information ? Selon lui, la manipulation politique à caractère tribale est à redouter dans nos pays africains. Le respect de la vérité, de la vie privée des individus, l'obligation de rectifier toute information qui se révèle inexacte doit être le crédo des journalistes. Ils doivent éviter la diffamation des hommes politiques de tous bords, toute connivence



avec le pouvoir politique en place. Pour protéger les journalistes contre les manœuvres des politiciens, l'on doit chercher à améliorer les conditions de vie des professionnels des médias en leur octroyant un salaire décent. D'ores et déjà, l'Assemblée Nationale doit voter une loi de financement de la presse. La série de questions-réponses qui a suivi, a permis aux nombreux journalistes présents de mieux appréhender le thème de la rencontre. ■

Wil Ted

Société (Suite et Fin)

Lord Ibrahim, père de deux enfants avec des prostituées

RECFAPITULATIF

Lord Ibrahim est un protecteur de la nuit et des travailleuses du sexe qui le sollicitent aussi bien comme proxénète mais beaucoup plus souvent comme recours en cas de pépin avec ceux qu'on appelle communément les «mauvais clients»

Lord Ibrahim est le benjamin d'une famille chrétienne qui a vite arrêté ses études pour se chercher avec la ferme conviction que son étoile brillera un jour. Le jeune orphelin de père qui vit de la nuit est un personnage solitaire le jour. Le « seigneur » qui n'avait pas un boulot visible se méfiait de dépenses inutiles, du moins en ce qui concerne les femmes. Sa vie sentimentale quoi qu'apparemment ordonné, est une tempête silencieusement en colère du fait de deux filles de joies : Sandra et Ornella.

Les deux prostitués se ressemblent comme deux gouttes d'eau mais sont entrées dans la vie de Lord Ibrahim avec six ans d'écart. Chacune d'elle lui a fait un enfant et se prévaut de cette situation pour ne pas se soumettre aux règles fixées par Lord Ibrahim.

Le « protecteur des putes » se considérait toujours comme un célibataire libre de tout engagement malgré l'existence de Sandra, l'ex du marin hollandais et d'Ornella la belle remplaçante qui n'a pas su le faire totalement oublier la première. Les visites des deux femmes font l'objet de curiosité dans le quartier et les voisins qui ont à plusieurs reprises aidé à désamorcer de vives altercations entre ces filles d'ordinaires éhontées. Contrairement aux voisins qui craignaient que ça saigne un de ces petits matins ou de ces nuits profondes entre les deux mamans prostituées, Lord Ibrahim lui n'en n'avait cure. Il profitait des largesses de Sandra qui se donnait comme une fille normale dans une relation qui pourtant ne la

déroutait guère de ses occupations. C'est à croire qu'elle était convaincue que Lord Ibrahim ne tenait aucun compte de son statut de prostituée. « C'est d'ailleurs une autre comme moi qu'il est allé se taper après mon départ avec mon mari blanc. Je suis de retour et cette droguée d'Ornella ferait mieux de retourner auprès de ses petits copains de Deckon. Ibrahim n'est pas le seul homme avec qui elle sort. Même avec un enfant au dos, elle va passer ses nuits chez des hommes, ce que moi, je ne ferai jamais. Nous sommes toutes des prostituées, mais il faut respecter certaines règles. Cette fille est une catin de première classe, je vous dis. » se plaignait elle une nuit après que Lord Ibrahim ait préféré l'autre à elle. La première des deux avait insulté leur homme qu'elle avait taxé de vaurien qui passe désormais son temps dans les cuisses des putes de Deckon. Lord Ibrahim n'avait pas répondu et c'est Ornella, réconfortée par la présence à ses côtés de leur homme, qui a lavé l'affront en signifiant à «la femme, des hollandais d'aller s'occuper de tous ces blancs qu'elle prétend avoir toujours à ses pieds afin qu'elle respire en paix avec son Ibrahim » Ibrahim avait tout juste rappelé à Sandra le fait qu'elle le connaissait bien et qu'il n'avait pas envie de chicoter quelqu'un ce soir. Après avoir éructé quelques insanités à l'endroit du couple qui se dirigeait vers une cafétéria, elle était repartie toute furieuse retrouver un de ses clients qui arriverait sans doute à lui faire oublier cet autre affront.

Au cours de cette nuit, elle rumina la plan d'une vengeance qui consistait à récupérer Ornella le jour suivant si Lord Ibrahim se permettait de la dribbler au profit de cette dernière. Ayant toutes les deux des enfants avec l'homme, elle était arrivée à se convaincre que chacune d'elles avait droit de passer des nuits chez lui. Conscient de l'avantage de la jeunesse et de donc de la fraîcheur qui offrait à Ornella une avance sur

elle, Sandra avait décidé de jouer le tout pour le tout. Elle savait qu'elle était la seule et unique fille de nuit qui a su rendre le Lord amoureux et que n'eût été son inconduite avec le marin hollandais, tous les deux seraient aujourd'hui inséparables. Confiante du fait de sa position sociale plus confortable après son divorce avec le blanc- elle savait que Lord Ibrahim aurait du mal à lui tourné totalement le dos. Plusieurs fois, elle avait demandé à ce dernier de venir vivre avec elle chez elle dans son appartement à Klikamé. Ibrahim était tenté et Sandra plus que toute autre savait qu'il n'aliénerait pas aussi facilement sa liberté au profit d'une femme. Sur ce plan elle n'avait donc pas à craindre pour Ornella qui repartira tôt ou tard d'où elle est venue. Mais elle ne pouvait s'empêcher d'être jalouse et de vouloir se débarrasser de l'impertinence qui voulait faussement suivre ses traces à elle. Le jour suivant, un samedi du mois de juillet, Sandra a prévenu Lord Ibrahim qu'elle irait à LA VILLA répondre à une invitation et qu'autour de minuit-une heure du matin, elle irait chercher Ibrahim au 907, le nouveau coin des branchés à Lomé. Le rendez-vous était pris et Sandra ne se doutait pas une minute qu'Ibrahim gardera le cap de la veille. A minuit, Sandra n'était pas au 907. C'est seulement après une heure du matin qu'elle appelle Lord Ibrahim pour s'assurer qu'il était toujours au 907 pour qu'elle aille le retrouver. Le téléphone sonnera à plusieurs reprises avant de se couper définitivement. Par pressentiment, Sandra se dit que cette coupure était probablement l'œuvre d'Ornella qui savait toujours quand c'est elle qui appelle. Elle fait un bref crochet au lieu initial du rendez-vous avant de se précipiter au domicile de Lord Ibrahim. L'homme était en cage déjà avec une fille qui ne pouvait qu'être celle à qui elle compte régler ses comptes ce soir, quitte à se faire ; « tabasser ou répudier par leur mari ». Sans faire du



bruit, elle frappe avec calme et douceur à la porte, comme une voisine de cour. Elle mime la voix d'une des sœur de Lord Ibrahim et ce dernier donne l'ordre à Ornella d'ouvrir pour remettre une spirale anti-moustique à sa sœur Judith qui lui avait fait une requête plus tôt dans la soirée. Quand Ornella ouvre, c'est une gifle qui l'accueille avant qu'elle ne soit projetée dans la cour. Sandra la roue de coups et ses premiers cris sortent Ibrahim de sa modeste literie. Un pagne au reins, il s'invite dans la bagarre aux côtés d'Ornella qu'il récupère rapidement afin de mieux s'occuper de la trouble-fête à qui il n'avait jamais pardonner son départ avec le marin. Les voisins sortent des chambres suite aux cris et pleurs des deux prostituées qui avaient fait des enfants à Lord Ibrahim. Sandra est molestée, des mèches de cheveux arrachées par endroit, le maquillage fondu et les yeux rougis par l'alcool et les pleurs, elle avait également sa mini jupe et son corsage totalement en lambeaux. Ibrahim la bouscule dehors et ferme le portail cette fois-ci. Au voisin, il demande de retourner se coucher car il n'y avait plus rien à voir. L'incroyable Lord Ibrahim venait-il ainsi de faire son choix. Demain peut-être nous reviendrons sur cette aventure. ■

Le Briscard

Crise au sein du Comité Miss Campus

Le loup est entré dans la bergerie de la culture universitaire

Au Togo, utiliser des compatriotes pour représenter le pays à l'extérieur sans autorisation des autorités est devenu monnaie courante. On se rappelle les différentes équipes de football qui ont représenté le Togo dans diverses compétitions, où elles ont utilisé frauduleusement les couleurs et le drapeau national. Dans certains cas, l'autorité a pris des sanctions contre les fautifs même si c'est avec un léger retard. Il est vrai, ces cas sont flagrants mais en tant que citoyens, nous devons savoir, qu'utiliser le nom de notre pays sans autorisation pour traiter de quelque activité que ce soit relève de la fraude. Cependant, ces comportements anormaux sont la résultante de longues crises qui pourrissent la société.

Cette fois ci, c'est au sein du Comité Miss Campus que la vilaine farce a été jouée. En effet, instaurée depuis l'année 2000, l'élection de la plus belle fille de l'Université de Lomé – et plus tard de celle de l'Université de Kara – a connu un franc succès jusqu'à la 9ème édition tenue en 2009. Suite à cette élection, les

problèmes communs à toutes les élections Miss au Togo – à l'exception de Miss Togo et de Miss Vierge – ont fait surface. Ainsi, le Président du Comité Miss Campus en la personne de M. AMAH Charles s'est vu adressé un courrier daté du 17 mai 2010 et signé du Secrétaire Général M. Michel KODAGA dans lequel ses collaborateurs d'hier lui signifiaient clairement sa mise à la porte pour sa « gestion cavalière du Comité », et la suspension temporaire des activités dudit organe. C'est alors avec étonnement que les Togolais qui suivaient cette actualité ont remarqué qu'en 2010, alors même qu'il n'y avait pas eu d'élection Miss Campus, le Togo était représenté par Mesdemoiselles ACAKPO Judith (Miss FDS 2010) et GUINNOU Aurélie (une des dauphines de l'édition 2009) à la 3ème édition de Miss ECOWAS qui s'est tenue à Freetown en Sierra Leone. Pourtant, la commission de la Culture de la CEDEAO basée à Abidjan avait, à travers un courrier adressé au Président de l'UL le 26 novembre 2008, concédé au Comité Miss Campus le droit d'envoyer sa Miss



pour représenter le Togo aux élections de Miss ECOWAS. Alors, comment comprendre que ce même comité qui a suspendu ses activités ait pu envoyer des filles pour représenter le Togo. Il s'avère que cette participation du Togo ne serait que l'œuvre de M. TCHATCHOU Frédéric qui fut chargé du protocole à l'édition 2009 de Miss Campus et qui depuis un certain temps est sous sanction de la Commission de discipline de l'UL pour des fautes qu'il, aurait commises lors de l'édition du FESCUAO tenue à Lomé. Les autorités, approchées sur cette participation de M. TCHATCHOU et de ses « princesses » à Miss ECOWAS

2010, ne reconnaissent pas l'avoir ni autorisé ni mandaté pour représenter le Togo dans aucun concours. Ils reconnaissent néanmoins qu'il les aurait approchées – par un courrier – pour leur demander de l'accompagner dans l'organisation d'une présélection nationale le 17 septembre 2011 en vue d'envoyer des filles représenter le Togo à la 4ème édition de Miss ECOWAS qui se déroulera au Nigéria. A quoi elles lui auraient clairement signifié que vue son « casier social », il ne peut bénéficier d'aucun crédit pour organiser cet événement. Toutefois, les responsables en charge de la culture lui ont demandé de fournir le courrier de l'agence chargé de l'organisation de Miss ECOWAS le désignant comme leur représentant au Togo pour qu'à leur tour, ils puissent la saisir en retour pour l'informer de la situation de M. TCHATCHOU.

Suite à cette entrevue, M. TCHATCHOU n'a donné aucun retour aux autorités et a tranquillement continué l'organisation de son concours de beauté en collaboration avec

certaines radios de la place et de la boutique Jeanny Prestige. Pour les responsables du monde culturel togolais, ce que le contrat de participation à cette élection propose aux filles relève de l'exploitation et de l'arnaque. Ils en appellent à la vigilance d'éventuelles candidates à ce concours. M. TCHATCHOU et compagnie prennent alors de court les autorités culturelles de l'UL qui, tout en essayant de mettre de l'ordre dans toutes les organisations à caractère culturel de l'UL qui sont pourries jusqu'à la moelle, ont institué une Commission Spéciale qui se charge de la 10ème édition de Miss Campus censée se tenir le 30 Septembre.

Aujourd'hui, les autorités attendent d'être saisies par l'Université sur les agissements des différents acteurs de cette affaire qui témoigne une fois de plus de la perversité dans laquelle se plaisent plusieurs togolais, pour prendre des sanctions justes et exemplaires en vue de dissuader d'autres prétendants à l'escroquerie. ■

Paul KAT

Victoire des Eperviers sur le Botswana Encore des efforts à faire avant le mois de Novembre

Après six journées de compétition dans les éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations CAN 2012, les Eperviers du Togo viennent de goûter à la victoire qui a quitté leur camp depuis novembre 2009. La sélection nationale du Togo qui a repris du service ce dimanche 04 septembre en faveur de l'avant dernière journée des Eliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations 2012 face aux Zèbres de Botswana, a remporté la partie sur la plus petite marge d'un but à zéro. C'était au stade de Kégué à Lomé. Après près de six mois de relâche, la compétition a repris de plus belle mais sans grand enjeu pour le Togo. Complètement éliminés de la course à la qualification de la CAN 2012 qu'organisent conjointement le Gabon et la Guinée Equatoriale, les Eperviers ne jouaient que pour revigorer leur moral qui n'est plus au beau fixe depuis le fâcheux incident de l'enclave de Cabinda le 8 janvier 2010. Au lieu d'être une rencontre de qualification, le match contre les Botswanais a plutôt servi de match de préparation pour la sélection togolaise qui passera par le tour préliminaire avant d'espérer atteindre la phase de poule des Eliminatoires du Mondial 2014.

Les Eperviers ont produit une très bonne phase de jeu en première partie de la rencontre face aux Zèbres qui jouaient regroupés devant leur but. La rage de vaincre des Togolais a eu



raison de leurs adversaires qui ont fini par céder à la 23e minute de jeu sur un but splendide de Arimiyaou Kondo qui concluait une action intentée par Womé Dové. Ce qui est d'ailleurs le seul et unique but de la rencontre synonyme d'une victoire pour les Eperviers qui reviennent ainsi de très loin. Toutefois, la défaite botswanaise et la victoire togolaise n'ont eu aucun effet sur le classement dans le groupe puisque le Botswana déjà qualifié ne remplissait que les formalités. Tandis que les Eperviers battaient les Zèbres, la Tunisie et le Malawi à égalité de point, s'affrontaient pour dégager l'équipe qui va accompagner le Botswana au Gabon et en Guinée Equatoriale. Mais c'est sur un score de parité (0-0) que les deux équipes se sont séparées laissant les suspens durer jusqu'au bout.

Pour sa part, le Togo qui se livre à une double confrontation en Novembre prochain contre la Guinée Bissau dans les préliminaires du Mondial 2014 a encore du chemin à faire. L'équipe entraînée jusqu'à nouvel ordre par le Coach Tchanilé Tchakala doit encore fournir des efforts pour acquérir un niveau acceptable pour affronter les compétitions de haut standing. A l'analyse de la

rencontre du dimanche dernier au stade de Kégué, on se rend compte qu'il y a beaucoup de déchets techniques dans le jeu des Eperviers. Des passes à l'adversaire dans la défense et dans l'entre-jeu, une défense statique qui commet beaucoup d'erreurs qui profitent à l'adversaire, des difficultés dans la relance en milieu de terrain à la suite d'une récupération de ballon, une transmission approximative des balles de but aux attaquants, de belles intentions qui se révèlent mauvaises dans la pratique, autant de choses à corriger avant le mois de Novembre. Au-delà de ces erreurs, Tchanilé Tchakala doit, s'il venait à être confirmé dans son rôle, guérir la maladie de toujours de l'équipe togolaise : la grosse fatigue en 2e mi-temps. Une situation qui joue le plus souvent sur les résultats du Togo dans bien de compétitions. D'ici novembre, le Bureau Exécutif de la fédération et l'Etat doivent jouer pleinement leur partition pour aider les Eperviers à confirmer leur renaissance. En dehors de la double confrontation entre le 11 et le 15 novembre contre les Bissau Guinéens, on doit se mettre aussi à l'esprit que les éliminatoires de la CAN 2013 démarrent juste en mars 2012. Une compétition que le Togo doit aborder avec sérénité et assurance pour éviter que le scénario de 2012 ne se reproduise. ■

BRHOOM Kwamé

Musique

Un maxi single pour H-Maya, désormais officielle

Arrivée à la musique à travers la chorale de son église où elle a pendant longtemps servi Dieu avec sa voix, H-MAYA, digne fille du Togo confirme ses talents qui viennent d'être couronnés par un maxi single de quatre titres sorti le 3 septembre dernier à Lomé avec l'appui de CYDONIA Communication et le label Lomeshow.com. Pendant longtemps interprète des chansons Jazz et choriste pour d'autres artistes comme le groupe THE SEEDS, l'artiste de la chanson togolaise également auteur de plusieurs collaborations avec le groupe Boyassi notamment, compte désormais s'affirmer avec ses propres oeuvres.

C'est pour ce faire que H-Maya vient de rendre officiel le maxi single « Essoko » qui consacre plusieurs années de travail pour celle qui a été initiée musicalement dès les bas-âges par sa tante TCHALIM-ESSE Kouméalo, une artiste de la chanson togolaise. TCHALIM-ESSE Hodalo alias H-Maya qui a fait la connaissance de quelques grands noms de la musique togolaise a acquis une expérience qui lui permet aujourd'hui de s'affirmer en tant qu'une chanteuse avec qui le Togo peut compter. « Essoko », le Maxi de quatre titres enregistré au Studio 3e Dimension par Masta Just, marque un autre départ pour la carrière de H-Maya qui est une habituée des scènes musicales



du Togo et des pays de la sous région à l'instar du Ghana.

L'artiste s'est plusieurs fois produite dans les Centres Culturels, alliances françaises avec l'« Orchestre Ossas » à Accra et lors de African Fashion Night show en juin dernier. Au-delà du fait que H-Maya a eu à interpréter des chansons jazz et des variétés africaines, elle a déjà fait des scènes notamment au Centre Culturel Français et au Goethe Institut de Lomé avec le maxi « Essoko » qui est désormais disponible chez les disquaires. Elle vient de réaliser un clip vidéo du morceau phare « Akouya » de son Maxi. Un morceau qui passe actuellement en boucle sur les chaînes de télévision de la place. H-Maya est également auteur de deux livres à savoir : « Akouya », qui dénonce les conditions de vie des employées de maison et le livre « Africa » où l'artiste dénonce tous les maux qui minent le continent africain et appelle à un apport de tous pour rectifier le tir. ■

BRHOOM Kwamé



COMMUNIQUE DE TOGO TELECOM

TOGO TELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTELE QU'À COMPTER DU 07 AOUT 2011, LE PLAN DE NUMEROTATION TELEPHONIQUE NATIONAL VA CHANGER. LES NUMEROS DE TELEPHONES DE TOUT LE PAYS PASSENT DE 7 A 8 CHIFFRES.

DESORMAIS POUR JOINDRE UN CORRESPONDANT SUR LE RESEAU DE TOGO TELECOM, IL FAUDRA FAIRE PRECEDER L'ANCIEN NUMERO DU CHIFFRE « 2 ».

POUR PLUS D'INFORMATIONS, APPELEZ LE 80 00 19 19 OU CONSULTEZ NOTRE SITE WEB : www.togotelecom.tg

LA DIRECTION GENERALE

COMMUNIQUE

SFI, Swiss Finance International en partenariat avec :

THIGRAK, société suisse, représentant des bailleurs de fonds suisses, Ch2000, société togolaise des travaux d'électricité et de génie civil, et le cabinet de notaire partenaire au togo, lancent un grand projet de promotion immobilière au Togo, c'est les Cités la Renaissance.

Avec SFI, des terrains viabilisés (accès à l'électricité et à l'eau) sont à votre portée à un coût abordable dans les zones périurbaines de Lomé et à l'intérieur du pays.

Pour tout renseignement contactez :
22 39 67 67/ 22 41 92 92/ 90 19 05 05

11 septembre 2001-11 septembre 2011

10 ans après le monde n'est toujours pas sorti de l'état d'exception

C'est dans un profond recueillement que l'Amérique s'apprête le dimanche prochain à célébrer le 10^e anniversaire des attentats du 11 septembre au Ground Zéro, devenu le vestige des célèbres tours jumelles qui symbolisaient le capitalisme triomphant.

Mais cette fois, les familles éplorées vont rendre hommage aux proches perdus, avec un air de revanche certes dérisoire suite à la mort du principal instigateur de ces attentats, le saoudien Ossama Ben Laden tué voilà quelques mois dans une opération de l'armée américaine en Afghanistan. Cette victoire n'efface pas toutefois le souvenir douloureux de cette journée fatidique du 11 septembre 2001 au cours de laquelle l'Amérique a mis un genou au sol.

S'il y a un événement qui a fortement marqué les esprits au seuil du 21^{ème} siècle, c'est bien les attentats du World Trade Center qui ont changé la face du monde.

Le 11 septembre 2001, en fin de matinée, alors que, la population Newyorkaise s'est réveillée dans l'effervescence habituelle, 19 pirates détournent 4 Boeings de la compagnie «American Airlines» direction Manhattan et Washington.

A l'heure où le Times Squares retrouvait son agitation habituelle, le premier avion heurte la tour Nord. Quelques minutes plus tard, le deuxième avion heurte la tour sud. Le troisième aéronef finit son vol dans un bâtiment du Pentagone à Washington, tandis que la quatrième finit sa course dans une forêt en Pennsylvanie.

Les deux tours jumelles du World Trade Center s'effondreront deux heures plus tard en direct sur les chaînes



internationales, comme des châteaux de cartes avec un spectacle digne d'un scénario hollywoodien aux effets spéciaux.

Près de 3000 personnes périrent dans cette attaque terroriste repoussant du coup les limites de la violence humaine dans ce qu'elle a de plus odieux.

Aucun acte terroriste n'avait blessé autant l'Amérique. Ni l'attaque japonaise de Pearl Harbor dans le pacifique en 1942 qui avait provoqué l'entrée des Etats Unis dans la deuxième guerre mondiale avec 2000 victimes, ni les attentats d'Oklahoma City en 1995 perpétrés par le vétéran de l'armée américaine Timothy McVeight ayant fait 168 victimes, non plus les attentats contre les Ambassades américaines à Nairobi et à Dar es Salam en 1998.

Rapidement, les pistes ont mené vers l'ancien agent des Américains dans la guerre idéologique qu'ils menaient contre les Russes en Afghanistan dans le contexte de guerre froide : le Saoudien Oussama Ben Laden qui s'est retourné contre ses anciens alliés après la guerre d'Afghanistan et qui s'est illustré

auparavant à travers des actes terroristes notamment l'attentat contre le destroyer USS Cole, les attentats contre les Ambassades américaines au Kenya et en Tanzanie évoqués plus haut et bien d'autres encore.

Face à cette thèse officielle, d'autres ont fait florès aux lendemains de ces attentats. Il s'agit des théories conspirationnistes auxquelles, il est cependant très difficile de prêter foi.

Les partisans de ces théories soutiennent que le rapport officiel présenté par le Gouvernement américain de l'époque sur ces attentats n'est pas assez complet et comporterait des mensonges et des omissions. Beaucoup de ces critiques visent l'administration Bush, qui bien qu'avertie de l'imminence des attentats, aurait laissé faire les terroristes. Pour d'autres l'administration américaine aurait participé d'une manière active à ces attentats. Ils continuent de demander une enquête internationale pour rétablir la vérité.

10 ans après le traumatisme est toujours grand au sein des familles qui ont perdu des proches.

Le monde vit toujours dans la psychose, 10 ans après. Si la riposte américaine a permis en fin d'éliminer physiquement le cerveau, il n'est pas certain que la nébuleuse Al-Qaïda puisse être démantelée facilement. La peur et la menace persistent, en témoigne l'état d'exception dans lequel baigne le monde entier depuis ces fameux attentats avec des conditions de sécurité devenues draconiennes dans les aéroports.

Les franchises du Djihadisme sont légion de part le monde. Oussama Ben Laden a réussi à abreuver et à endoctriner de jeunes islamistes d'idées djihadistes avec

en toile de fond l'antiaméricanisme exacerbé qui vont sans nul doute chercher à prendre le relais. Ils essaient ça et là notamment dans les dunes du Sahara et dans la Corne de l'Afrique et se revendiquent de la nébuleuse et Washington est encore très loin de juguler ce fléau du troisième millénaire que constitue le terrorisme. D'où la nécessité de sortir de cette vision manichéenne du monde pour se poser des questions sur les causes profondes du terrorisme.

Il semble plonger ses racines dans les disparités sans cesse croissantes entre les Etats puissants et les Etats faibles combinées à la politisation du phénomène religieux, l'arrogance des Etats puissants dans la gouvernance mondiale, la tendance à infantiliser les autres peuples en s'accaparant de leurs richesses.

Autant de problèmes que les grandes puissances de ce monde doivent s'employer à résoudre sinon la disparition de Ben Laden apparaîtra juste comme une simple étape dans les luttes idéologiques pour lesquelles certains utilisent le terrorisme comme un mode d'expression de gens ou de groupes qui, ne pouvant pas affronter un adversaire plus fort, le surprennent par des actes de violence isolés.

Sur ce point, tout le mérite revient au Président Barack Obama qui a su poser des actes en sortant de l'unilatéralisme américain ambiant au début des années 2000 et surtout en abandonnant la propension peu conciliante de son prédécesseur par rapport aux autres civilisations qui sont des terreaux fertiles pour le terrorisme. ■

Dieudonné E.

Fruit de la réforme et de la modernisation des douanes togolaises Plus de 16 milliards de fcfa de bénéfice en août

La douane togolaise l'un des poumons de l'économie nationale est soumise ces dernières années à des réformes dont les fruits ne font pas attendre. Un peu plus de 16 milliards de nos francs, voilà le record atteint le mois dernier.

Tout est parti du décret N°2006-124/PR du 20 septembre 2006 relatif à la mise en place du projet de réforme et de modernisation de l'Administration des Douanes. Sous la houlette de l'actuel Directeur Général ABLY



BIDAMON, ce projet avait dans sa ligne de mire, le processus de modernisation et la réalisation des actions spécifiques dans des domaines bien définis tels que le renforcement des

capacités, l'amélioration des relations avec des partenaires, ou la sensibilisation des agents. Depuis 2006, un plan stratégique couvrant la période de 2007 à 2011 a été élaboré

sous le regard bienveillant des experts accrédités par l'Organisation Mondiale des Douanes. Ce plan stratégique repose essentiellement sur les recommandations faites par les experts. Il fait ressortir les fonctions essentielles à travers lesquelles l'Administration des Douanes compte accomplir ses missions. Parmi ces fonctions, on peut citer la mise en place d'une nouvelle gestion stratégique ; l'optimisation de la gestion des moyens et des ressources humaines l'adaptation de la législation et

les procédures douanières au nouvel environnement économique ; on parle aussi du renforcement, de l'automatisation des opérations douanières ; la réorganisation des services afin de lutter de façon efficiente contre la fraude ; le développement d'un partenariat avec le secteur privé et les autres institutions l'Intégration de la douane dans le dispositif de sûreté et de sécurisation de la chaîne ■

P. F



POUR TOUS VOS BESOINS DE COMMUNICATION NOS PRIX CHUTENT.

NOUVEAU

OFFREZ-VOUS LA SOLUTION
QUI VOUS CONVIENT

INTERNET
jusqu'à
80%
de réduction*
sur le forfait
internet

mba fri
mabé fri
mèbè fri
m'fri
m'bé fri
mêwê fri
mlé fri

VOIX
jusqu'à
0,27^F TTC /seconde
soit
16 F TTC/min*

* Selon l'offre choisie.

Qu'est-ce que m'fri ?

m'fri est une offre de TOGO TELECOM, qui permet au souscripteur de payer, pendant la durée choisie, un **forfait mensuel**, donnant droit à une **communication avantageuse** variable selon le type d'offre choisie et selon la destination de l'appel.

Deux (2) options s'offrent à celui qui souscrit : le **prépaiement** ou le **post-paiement**.

- Pour l'option **prépaiement**, la durée de **validité du forfait m'fri** est de **trente (30) jours** cycliques à compter de la date de la recharge.
- Pour les offres en **post-paiement**, elle est d'**un (1) mois** **calendaire** à compter du premier jour du mois suivant le mois de souscription.

Le client peut à tout moment, changer d'option à sa convenance et passer du prépaiement au post-paiement ou vice-versa.

À qui s'adresse m'fri ?

L'offre s'adresse à **tout le monde, quel que soit le profil.** (Entreprises, ménages, jeunes, professions libérales... etc.)

Avant la signature d'un contrat m'fri, trois conditions spécifiques déterminent les personnes éligibles :

1. Avoir été client illico de TOGO TELECOM pendant au moins trois (03) mois, excepté les nouveaux clients HELIM.
2. Avoir souscrit au contrat d'abonnement d'une offre m'fri.
3. Ne pas avoir souscrit au service de renvoi d'impulsion.

Service client : 112 (3 impulsions par appel)
Dérangement : 119 (Appel gratuit)

POUR EN SAVOIR PLUS, APPELEZ LE **112** OU VOTRE GESTIONNAIRE.

TOGO TELECOM, La Référence

www.togotelecom.tg